

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde



Délibération n° 10-06 du 15 septembre 2022

MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS COLLECTIVES POUR ACCOMPAGNER LES PRÉADOLESCENTS CONFIÉS À L'ASE DANS LEURS RÉFLEXIONS CONCERNANT LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE – PERCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION CRÉDIT AGRICOLE SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT ET SUBVENTIONS À CINQ ASSOCIATIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'étude de l'UNESCO, en date de 2015, « L'éducation sexuelle complète : une étude mondiale, 2015 »,

Vu la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030,

Vu l'appel à projets publié par le Conseil départemental le 27 avril 2022 « Interventions collectives pour accompagner les pré-adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance dans leurs réflexions concernant la vie affective, relationnelle et sexuelle, selon des modalités adaptées à leur âge et à leur parcours »,

Vu l'appel à projets « Pour que les parcours de soins des jeunes soient aussi simples qu'un jeu d'enfant » publié par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et développement, dont le Département est lauréat,

Vu les dossiers de demande de subvention des associations ci-après désignées,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions aux associations, dont les projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets « interventions collectives pour accompagner les pré-adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance dans leurs réflexions concernant la vie affective, relationnelle et sexuelle, selon des modalités adaptées à leur âge et à leur parcours », pour un montant global de 34 730 €, selon les montants détaillés ci-dessous ;



- Maison de Sélène – Cithéa : 3 650€
- Francas : 3 750€
- Maison des Femmes : 10 968€
- Migrations Santé : 7 000€
- Centre du théâtre de l'opprimé : 9 362€

- DÉCIDE de percevoir une aide financière de 15 000 euros, de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement pour la mise en œuvre du projet « Promotion de la santé sexuelle et de la vie affective auprès des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Seine-Saint-Denis » ;

- APPROUVE la convention type de partenariat, dont projet ci-annexé, à conclure avec les associations ci-dessus mentionnées, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions correspondantes, ainsi que la lettre d'engagement jointe conditionnant la perception de la subvention de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.